

# BDB e.V.

Bund für Antidiskriminierungs- und Bildungsarbeit in der  
Bundesrepublik Deutschland eV (BDB)

Sprengelhaus  
Sprengelstr. 15  
13353 Berlin

Tel: 030 - 216 88 84  
bdb@bdb-germany.de  
www.bdb-germany.de

La BDB e.V. s'est fixé pour objectif de vaincre l'exclusion et la discrimination dans la société. À ce sujet, nous mettons l'accent sur la lutte contre la discrimination culturelle et le racisme. Nous nous concentrons ainsi sur les priorités de travail suivantes :

1. Conseils aux personnes victimes de discrimination et de racisme
2. Éducation et formation
3. Recherche et publications
4. Mise en réseau et activités de lobbying

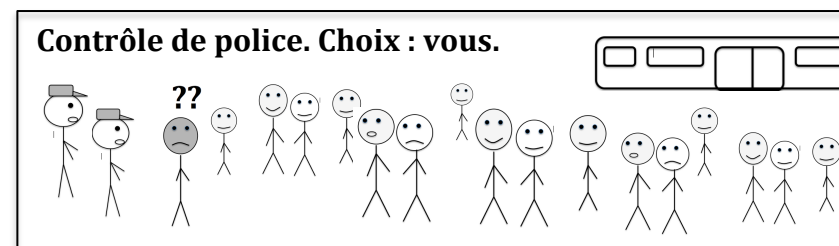
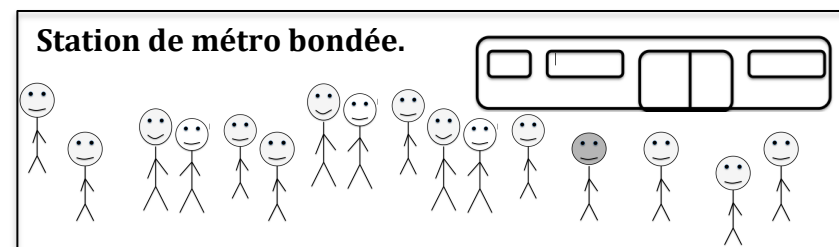
Des distributions de dépliants et des campagnes dans les rues ont été initiées par les fondations suivantes :



et



## Connaissez-vous cette situation ?



La station de métro est bondée, et vous seul(e) êtes soumis(e) à un contrôle d'identité par la police. Cette situation correspond précisément au quotidien de nombreuses personnes au teint ou aux yeux foncés et/ou à la tenue vestimentaire « inhabituelle ». Si la police contrôle délibérément de telles personnes, il s'agit de discrimination. Parfois, cela tient aux préjugés irréflectifs d'un seul agent de police. Cela fait également partie d'une pratique officielle : le profilage racial.

### Comment pouvez-vous vous sortir de la situation avec davantage de dignité, sans que la situation s'envenime\* ?

Dans le cadre de son travail antiraciste, la BDB eV souhaite soutenir les personnes victimes de cette situation injuste et leur apporter des informations pratiques grâce à ce dépliant. Nous souhaitons contribuer à l'apaisement et à la sensibilisation du public et des autorités.

\*Cela peut entraîner des problèmes supplémentaires pour les demandeurs d'asile et les sans-papiers. En outre, les lieux suivants proposent des conseils et un soutien: KUB (kontakt@kub-berlin.org, Tel: 030/6149400), Antidiskriminierungsbüro Berlin (adb\_berlin@gmx.de, Tel: 030/2042511)

## Que pouvez-vous faire?

### 1) Respirez profondément. Restez calme et neutre.

Il est compréhensible que cette situation vous énerve. Toutefois, la police est en position de force. Des déclarations comme « raciste » ou des insultes comme « nazi » seront retenues par la police comme « outrage à agent de l'État ». Vous pourrez beaucoup plus facilement faire valoir une plainte auprès des autorités si vous êtes resté(e) calme.

### 2) Demandez des justifications.

Demandez pourquoi vous êtes contrôlé(e). La police doit vous fournir une justification. La police ne peut ni vous fouiller, ni vous mettre en garde à vue sans motif. (Voir page suivante)

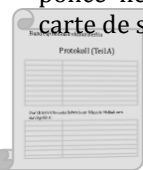
### 3) Cherchez des témoins.

Si la communication avec la police devient particulièrement difficile, il peut s'avérer judicieux d'interpeller les passants pour savoir s'ils peuvent témoigner à propos de la situation. Si quelqu'un accepte, échangez alors vos coordonnées. Les passants risquent davantage de vous soutenir si vous restez calme.



### 4) Exigez toujours un certificat de contrôle.

Demandez un certificat de contrôle à l'agent de police. Vous attirerez ainsi son attention sur votre propre connaissance de la pratique du contrôle. Vous disposerez également d'une « preuve » de votre contrôle. Vous pourrez également remettre une copie de ce certificat de contrôle à une organisation, qui documente notamment les contrôles de police à l'encontre de personnes d'origine immigrée (par exemple, ARI (mail@ari-berlin.org), ReachOut (Tel: 030/69568339)). Si l'agent de police ne vous remet pas de certificat de contrôle, demandez-lui sa carte de service afin de noter son nom, son grade et son matricule.



## À savoir impérativement:

**La police terminera généralement tout contrôle entamé.** C'est la raison pour laquelle toute tentative d'interrompre celui-ci avec des arguments échouera.

### La police a le droit de vérifier votre identité.

Cela signifie qu'elle est en droit d'exiger vos papiers d'identité. Si vous ne les présentez pas à l'agent de police, celui-ci peut vous fouiller ou fouiller (à cet effet) vos affaires ou vous emmener au poste de police. La police peut vérifier vos informations dans son ordinateur. Cette vérification est souvent effectuée dans les endroits considérés comme « dangereux ».

### Si la police a vu une pièce d'identité valide, elle ne peut alors vous fouiller

**QUE SI :**

- 1) ... Vous êtes considéré(e) comme suspect car il existe des indications donnant à penser que vous avez commis un délit – ou si vous faites déjà l'objet d'une interdiction de séjour pour cet endroit ou avez commis un délit dans le passé.
- Ou* 2) ... Votre fouille permet d'attraper un suspect ou de retrouver sa trace. Par exemple, la police a vu une autre personne vous donner quelque chose en cachette.
- Ou* 3) ... la police a des raisons de penser que vous pourriez devenir violent (par ex. si la communication avec vous tourne au conflit). Il est donc essentiel de garder votre calme.

*Si aucun de ces cas ne s'applique à votre situation, vous pouvez refuser la fouille (« Nein, lassen Sie das. Ich bin nicht einverstanden. »). Si la police essaye malgré tout de vous fouiller, vous pouvez dire, « Nein, machen Sie das nicht. Sonst machen Sie sich gemäß Paragraph 344 des Strafgesetzbuches der Verfolgung Unschuldiger strafbar. »*

### Vous pouvez :

- 1) Demander un certificat de contrôle ou un procès-verbal (voir sur l'autre page).
- 2) Refuser toute déclaration : « Hierzu mache ich keine Angaben. »
- 3) Exiger la carte de service d'un agent de police afin de noter ses coordonnées.
- 4) Le cas échéant, porter plainte avec ces renseignements (c'est nécessaire car certains délits sont uniquement poursuivis s'il y a dépôt de plainte). Ne pas déposer une plainte auprès de la police mais du Ministère public.
- 5) Solliciter des témoins éventuels. Si quelqu'un accepte, échangez vos coordonnées.

\* Sources : « Was darf die Polizei? Was darf sie nicht? » (www.kop-berlin.de), Polizeigesetz und Bundespolizeigesetz (www.gesetze-im-internet.de).